



Procès-verbal N°2 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 12 octobre 2021

Bureau du Conseil : Olivier Piot, Président, Alain Roy, Vice-président, Nadia Bridel, Scrutatrice, Monika Normand-Schwab, Scrutatrice, Anne-Laure Zürcher, Scrutatrice suppléante, Christine Vulliamoz, Scrutatrice suppléante.

Secrétaire : Gaetana Duvoisin

Municipalité : Cédric Chalet, Syndic, Patrick Vallotton, Vice-Syndic, Raphaël Pedrazzini, Municipal, Iwona Mas, Municipale

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 32 / Excusés : 3 / Absents : 0 / Majorité : 17

	Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
1	1/ Bienvenue, appel et ordre du jour	O. Piot	<p>Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et aux spectateurs. Il communique les normes sanitaires reçues par l'Etat. Il salue la Municipalité et informe l'assemblée de l'absence de Mme Myriam Gianotti, Municipale qui s'est excusée.</p> <p>Il souhaite également la bienvenue à la Boursière communale, Mme Anne Blaser Michaud et la remercie pour son travail. Il profite également de former ses vœux d'anniversaire à M. Cédric Charlet, Syndic.</p> <p>Il informe l'assemblée que Mme Jacqueline Schwab va effectuer, dès aujourd'hui, des résumés des séances du Conseil pour le Vuarrens Infos et la presse régionale.</p> <p>Il annonce que la séance est enregistrée et qu'il serait bien de se présenter avant chaque intervention.</p>	La séance est ouverte à 20h00.
2	2/Assermentation	O. Piot	Le Président procède à l'assermentation d'un conseiller absent le 15 juin 2021 : M. Martial Buffat, ce dernier solennise sa promesse.	
3	3/ Adoption des PV des dernières séances (08 et 15.06.2021)	O. Piot	<p>Adoption des PV des dernières séances des 8 et 15 juin 2021.</p> <p>Aucune remarque.</p> <p>Le Président annonce deux petites modifications à la page une du PV du 15 juin 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PV N° 1 du Conseil communal de Vuarrens; • Quorum : 18. <p>Celles-ci sont donc acceptées à l'unanimité.</p>	Les PV des 08 et 15 juin 2021 sont adoptés

4	4/ Communication du Conseil	O. Piot	<p>Le Président met en garde les Commissions de faire attention de rendre les rapports dans un délai de 5 jours avant chaque Conseil.</p> <p>Il informe du défraiement aux conseillers de CHF 50.00 par Conseil et par conseiller et de l'amende de CHF 50.00 pour les non-excuses, également par Conseil et par conseiller.</p> <p>Il explique également que le préavis municipal No 2021/03.2, concernant le règlement des employés communaux a été retiré par la municipalité.</p>	
5	5/ Election d'un membre pour l'ASIRE	O. Piot	<p>Nous avons reçu un courrier de l'ASIRE qui explique qu'il faut un deuxième membre. Actuellement l'effectif est le suivant : Mme Linda Cotti-Brisebois, membre titulaire et M. Olivier Menzel, suppléant, celui-ci accepte de passer comme membre.</p> <p>M. Bernard Dick se propose comme suppléant, il est élu tacitement.</p>	<p><u>ASIRE</u> O. Menzel (membre) B. Dick (suppléant)</p>
6	6/ Election de deux membres et d'un suppléant pour l'EFAJE	O. Piot	<p>Le Président informe que l'Association pour l'Entraide familiale et l'Accueil de jour a besoin de deux membres et d'un suppléant.</p> <p>En effet, R. Pedrazzini explique que les statuts de cette association ont été modifiés, les représentants du Conseil sont invités à y participer, il s'agit de 4 séances par année.</p> <p>M. Fabio Ferri et Mme Monika Normand-Schwab se présentent en tant que membres. Mme Valérie Randin se présente en tant que suppléante. Ils sont élus tacitement.</p>	<p><u>EFAJE</u> Fabio Ferri (membre) Monika Normand-Schwab (membre) Valérie Randin (suppléante)</p>
7	7/ Préavis Municipal 2021/06 concernant l'aliénation ou acquisition d'immeubles	S. Buffat	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion :</p> <p>Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,</p> <p>La commission de gestion et finances composée de Madame Karima El-Feghali, Messieurs Damien Monod, Bruno Gerber, Luc Ciocca, Fabien Mooser suppléant et moi-même s'est rencontrée le 29 septembre 2021 en présence du Syndic, M. Cédric Charlet.</p> <p>Nous avons pris connaissance du Préavis municipal relatif à la délégation de compétence à la municipalité pour l'aliénation ou l'acquisition d'immeubles.</p> <p>Par ce texte, la municipalité souhaite être en mesure d'acheter ou de vendre à temps de petits terrains ou immeubles et demande la compétence de le faire sans passer par le conseil communal, par exemple quelques mètres carrés nécessaire à un trottoir, arrêt de bus ou autre.</p> <p>Ceci jusqu'à concurrence d'un montant Fr. 50'000.00, au total, pour la législature 2021-2026.</p>	

			<p>Ce montant est identique à celui en vigueur lors de la législature précédente.</p> <p>La commission de gestion et finances n'a pas d'objection à formuler à la demande de la municipalité et recommande donc aux conseillers d'approuver ce préavis tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur: Sylvain Buffat</p>	
8		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons au vote.</p> <p>Le préavis 2021/06 est accepté à l'unanimité.</p> <p>C. Charlet remercie le Conseil.</p>	Le préavis 2021/06 relatif à l'aliénation ou acquisition d'immeubles est approuvé.
9	8/ Préavis Municipal 2021/07 concernant la délégation pour dépenses exceptionnelles	S. Buffat	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion :</p> <p>Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,</p> <p>La commission de gestion et finances composée de Madame Karima El-Feghali, Messieurs Sylvain Buffat, Bruno Gerber, Luc Ciocca et moi-même s'est rencontrée le 29 septembre 2021 en présence du Syndic et du municipal des finances, M. Cédric Charlet et du suppléant de la commission, M. Fabien Mooser.</p> <p>Nous avons pris connaissance du préavis municipal relatif à la délégation de compétence à la municipalité pour dépenses imprévisibles et exceptionnelles.</p> <p>Cette compétence est nécessaire afin de pouvoir agir dans des cas d'urgence sans devoir attendre une quinzaine de jours pour réunir un conseil communal ; par exemple s'il devait y avoir une fuite d'eau ou une chaudière qui tombe en panne.</p> <p>Le montant demandé de Fr. 50'000.00 par cas est identique à celui en vigueur lors de la législature précédente.</p> <p>Cependant, la commission propose d'amender le préavis comme suit : « <i>Après analyse de l'objet cité en titre, la Municipalité propose que le conseil communal délègue à la Municipalité, pour la durée de la législature, compétence pour dépenses exceptionnelles pour un montant de CHF 50'000.00 par cas.</i> » Dans le but d'y amener un peu plus de clarté.</p> <p>La commission des finances n'a pas d'objection à formuler à la demande de la municipalité et recommande donc aux conseillers d'approuver le préavis sous sa forme amendée.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : Sylvain Buffat</p>	
10		O. Piot	<p>Le Président relève la modification du texte du préavis «...compétence pour dépenses exceptionnelles pour un montant de CHF 50'000.00 par cas», il s'agit donc d'une proposition d'amendement avant d'accepter ledit préavis.</p>	

11		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons au vote.</p> <p>L'amendement est accepté à l'unanimité.</p> <p>Le préavis amendé 2021/07 est accepté à l'unanimité.</p> <p>C. Charlet remercie le Conseil.</p>	<p>Le préavis 2021/07 amendé relatif à la délégation pour dépenses exceptionnelles est approuvé.</p>
12	<p>9/ Préavis Municipal 2021/08 concernant l'arrêté d'imposition 2022</p>	L. Ciocca	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion :</p> <p>Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,</p> <p>La commission de gestion et finances composée de Madame Karima El-Feghali, Messieurs Sylvain Buffat, Bruno Gerber, Damien Monod et Luc Ciocca s'est rencontrée le 29 septembre 2021 en présence du Syndic et municipal des finances, M. Cédric Charlet et du suppléant de la commission, M. Fabien Mooser.</p> <p>Nous avons pris connaissance du préavis municipal relatif à l'arrêté d'imposition 2022 et entendu Monsieur Charlet sur la situation des finances communales et les volontés d'investir pour un développement communal attrayant. Un nouveau plan d'investissement sera présenté lors du prochain budget. Les points forts seront la place du village avec l'ancien collège, la sécurité routière et la rénovation de la route d'Echallens.</p> <p>La situation financière est qualifiée de moyenne à bonne. L'endettement communal a passé de 3 à 2 millions par le remboursement d'un emprunt arrivé à terme, car il est actuellement pénalisant d'avoir trop de liquidités sur un compte bancaire ou postal.</p> <p>Nous faisons également remarquer qu'il est abusif de parler d'une baisse de 1,5 point en 2020, cette baisse ayant été balancée par une hausse équivalente des impôts cantonaux liée à une reprise de charge de l'AVASAD par le canton. Les impôts globaux d'un citoyen de Vuarrens sont donc restés stables.</p> <p>Nous relevons également que les rentrées fiscales de la commune sont en hausse, liées à la progression du nombre d'habitants, mais également à une hausse significative du « point fiscal » de Vuarrens qui a passé de CHF 13'775.00 en 2006 à CHF 15'584.00 en 2012 et enfin à CHF 28'844.00 en 2020.</p> <p>Nous avons également passé en revue les impôts fonciers, les droits de mutation, successions et donations. Nous avons constaté que notre commune se situe toujours dans les quelques communes du district prélevant le plus de contribution.</p> <p>Nous pensons que notre commune a une bonne situation comptable, mais que des défis importants en charge financière l'attendent ces prochaines années.</p> <p>L'arrêté d'imposition est proposé pour une année seulement. Nous suggérons à la municipalité lors du prochain arrêté, lorsqu'elle aura une meilleure vision des investissements, des mécanismes de la péréquation financière cantonale et des recettes fiscales, de proposer un coefficient d'imposition communal plus compétitif et favorable aux citoyens.</p>	

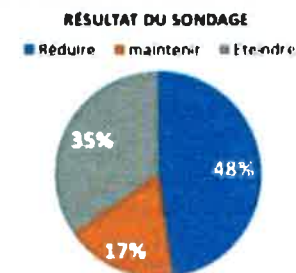
			<p>Nous suggérons également très fortement de baisser les autres impôts, tel que les impôts fonciers, les droits de mutations et surtout les impôts perçus sur les successions et donations, pour au minimum les harmoniser avec les communes du district et pourquoi pas être plus compétitif.</p> <p>Compte tenu des ambitions d'investissement de notre nouvelle municipalité et pour atténuer les incertitudes liées aux effets COVID de nos concitoyens et un effet yoyo déstabilisant, la commission recommande à l'unanimité d'accepter l'arrêt d'imposition 2022 tel que présenté par la municipalité, avec le préavis 2021-08.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : Luc Ciocca</p>	
13		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons au vote.</p> <p>Le préavis 2021/08 est accepté avec 30 oui et 1 abstention.</p> <p>C. Charlet remercie le Conseil.</p>	Le préavis 2021/08 relatif à l'arrêté d'imposition 2022 est approuvé.
14	10/ Préavis Municipal 2021/09 concernant l'octroi autorisation générale de plaider	T. Gerber	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc :</p> <p>Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,</p> <p>La Commission ad'hoc, composée de Mmes Besson Michèle et Maire Julie, ainsi que votre rapporteur Gerber Thomas s'est réunie le mercredi 15 septembre 2021 à 20h00 en présence de M. le Syndic Cédric Charlet, afin de prendre connaissance du préavis municipal mentionné en rubrique.</p> <p>M. Cédric Charlet, Syndic nous a donné toutes les explications demandées à ce sujet.</p> <p>Après discussion, la commission est unanime pour accepter l'autorisation à la Municipalité l'autorisation générale de plaider pour cette législature.</p> <p>Au vu de ce qui précède, la Commission ad'hoc recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal N° 2021-09.</p> <p>Pour la Commission ad'hoc, le rapporteur : Thomas Gerber.</p>	
15		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons au vote.</p> <p>Le préavis 2021/09 est accepté à l'unanimité.</p> <p>C. Charlet remercie le Conseil.</p>	Le préavis 2021/09 relatif à l'octroi autorisation générale à plaider est approuvé.

16	11/Communications de la Municipalité	C. Charlet	<p>C. Charlet fait le point de situation sur cette nouvelle législature. Il remercie les employés communaux pour leur implication et leur ouverture aux changements.</p> <p>Il explique les fonctions des nouveaux municipaux, ainsi que les avantages du fonctionnement en binôme.</p> <p>Leurs objectifs sont de responsabiliser, moderniser, structurer les process, d'avoir un mouvement écologique et de bien vivre ensemble.</p> <p>En ce qui concerne la reprise des dossiers, il s'agit d'un travail important qui sera demandé aux municipaux. Il y aura des investissements considérables à prévoir ces prochaines années.</p> <p>Il informe également vouloir entretenir et faire évoluer les contacts avec les différents départements de l'Etat.</p> <p><u>Antenne téléphonique mobile</u> Selon la société Swisscom, le dossier est toujours au Canton, qui étudie les oppositions. La Municipalité attend la décision et les recommandations de la CAMAC avant de poursuivre le dossier, celles-ci devraient arriver d'ici la fin de l'année.</p> <p><u>Investissement</u> Il fait une brève présentation de l'état de situation des investissements au 30.09.2021.</p>	
17		P. Valloton	<p><u>Infrastructures routières</u> P. Valloton explique les deux choses principales concernant les infrastructures routières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sécurisation; • La rénovation de routes : ces dossiers sont liés à la sécurisation qui est la priorité. <p>Sécurisation des routes Une présentation chronologique est faite du travail effectué par le groupe (élaboration des mesures et transition) et le groupe (intégration des mesures) depuis juillet jusqu'à ce jour, ainsi que le travail à venir, avec des schémas. Des plans de modifications des routes suivantes sont également présentés : Vuarrenge, Grande salle et carrefour du triangle, Les Bas, Place du Village, route d'Echallens.</p> <p>Des informations plus détaillées seront communiquées lors d'une séance le 10 novembre 2021.</p> <p>Rénovation des routes En juillet 2021, un courrier a été envoyé à Mme Nuria Goritte, Conseillère d'Etat concernant la subvention non obtenue pour la route de Vuarrenge. Il s'agit de procédures légales qui n'ont pas été respectées. Une rencontre avec le voyer a eu lieu en août 2021. Suite à ça divers échanges avec le bureau d'ingénieurs ont eu lieu, afin de demander des précisions sur les accusations qu'il comporte. La collaboration avec celui-ci a été stoppée pour la suite concernant la rénovation de la route d'Echallens.</p> <p>Avant de commencer tous projets, il nous informe qu'une mise en place de comptages vient d'être effectuée dans le village.</p>	

Domaines publics :

Il nous présente les projets en cours :

- La place de jeux à remplacer et à déplacer en même temps, car il y a une procédure juridique en cours vu l'emplacement actuel qui n'est pas aux normes;
- Les espaces verts : nouveau concept d'entretien;
- La déchetterie : optimisation du fonctionnement, amélioration signalétique, équilibre budgétaire à retrouver;
- L'éclairage public : un sondage a été effectué suite au remplacement : 25 personnes ont participé à celui-ci.

Matériel et machines

Le matériel et les machines sont bien entretenus, un inventaire est en cours. Le projet pour 2022 est l'acquisition d'un nouveau bus électrique.

Bâtiment communaux

Il nous présente les travaux et projets en cours :

- La Place 3 : il y a des problèmes d'humidité chez un locataire, il faut refaire le joint de la façade avec les voisins et mettre du carrelage dans la descente au sous-sol. Il y aura probablement par la suite la chaufferie à changer, ainsi que la toiture.
- La grande-salle : les fenêtres ont été sécurisées et la peinture effectuée au vestiaire. Il y a une surveillance qui se fait avec les équipements du froid dans la cuisine;
- Le stand de tir : un point de situation est en cours;
- Le hangar communal : une fuite d'eau en toiture a été réparée;
- L'ancienne forge : un audit énergétique CECB a été effectué, des travaux sont à prévoir, tels que l'isolation chaufferie et divers correctifs. Le coût est estimé à CHF 250'000.00. Des études seront menées en 2022 (mise à l'enquête et travaux);
- Le congélateur communal : la Municipalité a reçu le rapport de l'état de l'installation de froid qui est critique, elle ne sait pas si la Commune est assurée s'il venait à y avoir une panne;
- L'ancien collège : il y a le projet de réhabiliter ce bâtiment en y intégrant les mesures d'aménagement du centre. Le concept serait que ça soit un bâtiment communal avec une partie commerciale, avec des mises à disposition d'endroits pour les sociétés locales et une forme de modularité pour différentes utilisations dans le temps. Les coûts sont estimés (+/-30%) CHF 3'200'000.00 pour un bâtiment neuf et CHF 2'500'000.00 pour une rénovation.

			<ul style="list-style-type: none"> Le restaurant communal : une correction de l'OIBT a été effectué. Les tenanciers mettent fin à leur contrat en juin 2022. L'objectif de la Municipalité est de retrouver un repreneur et de sauver ce restaurant. <p><u>Vuarrens Infos :</u> Il remercie Mmes Françoise Provost et Jacqueline Schwab pour leur collaboration à ce journal. La Municipalité réfléchit à un rythme de parution, tout dépendra des sujets.</p> <p><u>Communication</u> Une séance d'informations aura lieu le 10 novembre 2021, abordant les sujets de l'environnement, l'administration de la Commune, des routes et espaces publics. Le déroulement de cette séance se fera par des postes tenus par diverses personnes. La Municipalité ne sait pas encore si le certificat COVID sera obligatoire pour y assister, l'information sera transmise par le biais du Vuarrens Infos.</p>	
18		O. Menzel	<p>O. Menzel pose les questions concernant l'impossibilité de mettre un passage piéton à Vuarrengele et le souci juridique lié à la place de jeux.</p> <p>P. Vallotton répond que la mise en place de passages piétons est justifiée aux nombres de flux de véhicules et de piétons, qui n'est pas suffisant au niveau de Vuarrengele, il y aura probablement une manière autre pour y parvenir. En ce qui concerne le problème juridique de la place de jeux, il explique que suite aux dégâts qu'il y a eu sur un jeu, il n'a pas été remis à son endroit initial après sa réparation, les voisins ont donc fait opposition et il pense le remettre à sa place car aucune enquête n'avait été ouverte.</p>	
19		R. Pedrazzini I. Mas	<p><u>Gestion du personnel</u> La Municipalité a eu divers entretiens avec les employés communaux et a analysé les contrats, statuts et règlement concernant le personnel. Il y a également eu un échange avec la Commune d'Essertines concernant la collaboration avec l'employé communal M. Patrick Schertenleib.</p> <p>Elle a décidé de retirer le préavis municipal No 2021/03.2, concernant le règlement des employés communaux, afin d'en établir un beaucoup plus complet et qui accompagnera la suite sur du long terme.</p> <p>Elle aimerait également revoir la collaboration avec Essertines concernant la conciergerie et la STEP, et de mettre en place un plan de formation et d'évolution des employés communaux.</p> <p>Divers problèmes ont été rapportés liés avec l'employé communal M. Patrick Schertenleib, la Municipalité a donc décidé de faire un suivi de dossier et a eu divers entretiens et évaluation avec celui-ci et ses collègues, des objectifs ont été mis en place. Etant donné que ceux-ci n'ont pas été atteints, la Municipalité a décidé de mettre fin à la collaboration avec M. Patrick Schertenleib, en bon terme avec des conditions contractuelles respectées.</p> <p>Les contrats ont été reconduits pour les patrouilleurs et patrouilleuses scolaires et les auxiliaires de la déchetterie. Il y a eu l'engagement d'une nouvelle patrouilleuse scolaire. On rappelle que M. Paul Ferrari a un contrat auxiliaire.</p>	

Police des constructions et aménagement du territoire**Police des constructions**

En ce qui concerne la police des constructions, il y a beaucoup de travail engendré par l'absence de documentations et d'informations. Des formations sont suivies pour améliorer la compréhension des dossiers. Au surplus, plusieurs dossiers et demandes sont en cours. La commune a un bon support actif du STI (Service technique intercommunal) pour ces dossiers.

Concernant les talus situés à la route d'Echallens suite aux effondrements, un arrêt des travaux a été demandé pour faire une expertise de la situation.

Aménagement du territoire, eau, gaz, énergie

Il y a une nécessité de mettre à jour les documents cartographiques, afin d'identifier les raccordements d'eau, les sources, les parcelles communales etc.

Réseau d'eau sous pression eaux claires, usées, sources**AIAE (Association intercommunale d'aménage d'eau région d'Echallens)**

M. Jean-Philippe Buffat a eu le mandat de président, en effet cette association a des statuts particuliers, qui permettent de nommer quelqu'un d'externe au Conseil.

R. Pedrazzini et I. Mas ont participé à une journée de présentation des installations du réseau, ils ont pris conscience de l'importance de celles-ci et ont été impressionnés. Ils vont planifier des formations pour la distribution d'eau, qui sont nécessaires en tant que distributeur.

Quelques incidents résolus

- Le sac sur propriété de M. Prélaz;
- L'inondation du bâtiment Route de Corcelles (causes en cours d'éclaircissement);
- La conduite source croisée En Salagnon/Enchère (devis en cours).

Domaines communaux, forêts, église et paroisse**Baux communaux**

Les mises en concours et l'attributions ont été effectuées par l'ancienne Municipalité. La nouvelle Municipalité n'a pas eu de recours ni de remarques d'insatisfaction. Elle a résilié tous les baux à terme (pas de reconduction tacite) avec un courrier explicatif aux locataires, afin de mettre à niveau tous les baux communaux.

Forêts

Une visite a eu lieu avec le garde forestier avec un point de situation. Les Municipaux ont participé à certaines assemblées de l'association.

Eglise et Paroisse

Les Municipaux ont participé au Conseil de Paroisse et à l'organisation de cultes.

Plan d'aménagement du territoire, développement durable**PGA en cours de planification**

R. Pedrazzini rappelle deux points :

- La motion déposée concernant les antennes par rapport à la zone d'affectation;
- L'exigence par le Canton que le PGA soit refait en juillet 2022.

Il y a du retard qui a été pris, nous ne sommes pas la seule Commune. La Municipalité doit identifier les partenaires pour la préparation du dossier, elle doit s'appuyer sur des bureaux d'études.

Promotion de la biodiversité

L'employé communal a participé à une formation de charte des talus, qui a pour but de ne pas utiliser de produits chimiques pour les traiter. Il y a une visite et une analyse des parcelles éligibles pour des projets de préservation de la biodiversité, afin de sensibiliser la population au développement durable.

Ils existent diverses subventions pour les Communes concernant cette biodiversité.

Concept énergétique communal

Une analyse va être faite pour une possibilité de petite solution afin de produire et de stocker l'énergie localement. Il y aura plus d'informations à ce sujet lors de la séance du 10 novembre 2021.

Sociétés locales, Sports et santé**Sociétés locales**

Le règlement des sociétés locales est en cours de révision, un préavis sera établi en 2022. Les Municipaux ont participé à plusieurs assemblées. Le 1^{er} août 2021 a été un succès, l. Mas remercie les sociétés locales pour l'excellente collaboration avec la Municipalité.

Sports et santé


Il s'agit d'un nouveau dicastère, afin de promouvoir des initiatives sportives, des activités en familles, des loisirs, etc. Il y aura probablement une participation de la Commune en mai 2022 à la Suisse bouge. A la place de jeux du village, un remaniement des installations existantes sera prévu.

Ecole ASIRE/Structure Accueil EFAJE, Services sociaux**ASIRE**

Un nouveau délégué a été nommé lors de cette séance. M. Raphaël Pedrazzini, Municipal pense qu'il serait utile de faire une brève présentation de la vision 2030, lors d'un prochain Conseil.

EFAJE

Les délégués municipaux ont eu la séance d'installation. Nous avons élu ce jour des délégués du Conseil, suite à la modification de leurs statuts.

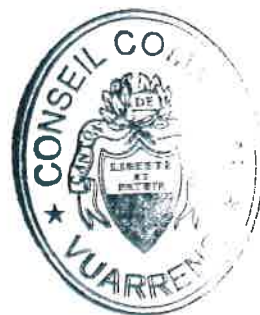
			<p>Social ARASPE Les délégués ont participé à la séance d'assermentation.</p> <p>La Municipalité reste à disposition des nouveaux délégués du Conseil des diverses associations pour répondre à leurs éventuelles questions.</p>	
20		C. Charlet	<p><u>SDIS/PCI/Gendarmerie – Sécurité</u></p> <p>SDIS/PCI Les séances d'installations ont eu lieu et les budgets ont été votés.</p> <p>Gendarmerie Une séance d'information a eu lieu, la Gendarmerie d'Echallens a proposé de rencontrer la Municipalité en novembre 2021.</p> <p>C. Chalet nous communique les préavis du prochain Conseil, ainsi que les futurs préavis à venir.</p> <p>C. Charlet remercie l'assemblée pour son écoute.</p>	
21	12/ Propositions individuelles	H. Gerber	<p>H. Gerber a réagi à propos des subventions non perçues pour la route de Vuarrenge, il informe que la somme de la subvention est pas juste et que la Commune n'a pas perdu d'argent dans les travaux de réfection de cette route. Ces travaux ont été budgétisés. Il pense que l'énergie mise à percevoir ces subventions perdues peut servir à autre chose.</p> <p>P. Vallotton prend note.</p>	
22		 Ch. Menetrey	<p>Ch. Menetrey demande que le tableau des postes ouverts soit mis à jour et envoyé avec chaque convocation.</p> <p>Le Président prend note.</p>	
23		F. Mooser	<p>F. Mooser pose la question à propos des piratages qui ont eu lieu dans diverses Communes, si la Municipalité a prévu un dispositif pour palier à ce problème dans notre Commune.</p> <p>C. Charlet travaillant dans l'informatique il a regardé ce qui a été mis en place actuellement à la Commune. Il y a un processus de sauvegarde à l'extérieur crypté qui évite un certain cryptage. Une partie est donc déjà protégée.</p> <p>L'UCV propose une analyse des risques faite par une société, des formations pour les collaborateurs et d'informer d'éventuelles mesures à prendre. La Municipalité a mis dans le budget ces coûts.</p>	

24		O. Piot	<p>Le Président demande aux Conseillers de compléter les fiches individuelles reçues en début d'assemblée, en y ajoutant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la profession, afin de faciliter le choix des personnes pour les commissions; • le nom de la banque du IBAN déjà reçu, il s'agit d'une demande de la Boursière communale. <p>Il insiste également sur le fait de demander un envoi par courriel des convocations pour ceux qui ne l'ont pas encore demandé.</p> <p>Le prochain Conseil aura lieu : le mardi 14 décembre 2021.</p>	
25		O. Piot	Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'assemblée.	Fin du Conseil à 21h30

PV adopté par le Conseil communal du mardi 14 décembre 2021

Le Président

Olivier Piot



La Secrétaire

Gaëtana Duvoisin